

bulletin info

n°19 - décembre 2022

resocafeassociatif@gmail.com

FDVA

Dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), les associations peuvent solliciter des financements au titre de 2023 pour :

+ **L'ORGANISATION DE FORMATION A L'ATTENTION DES BÉNÉVOLES DÉPÔT DES DOSSIERS DU 1er DÉCEMBRE 2022 AU 23 FÉVRIER 2023 INCLUS**

Pour déposer une demande de subvention il est **indispensable de consulter la note d'orientation régionale 2023** qui précise notamment les associations éligibles, les priorités concernant les actions pouvant faire l'objet d'un soutien et les modalités financières retenues : <https://www.ac-lyon.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva-2023-formation-des-benevoles-123595>

+ **LEUR FONCTIONNEMENT GLOBAL OU LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS OU ACTIVITÉS INNOVANT.E.S DÉPÔT DES DOSSIERS DU 1er DÉCEMBRE 2022 A MARS 2023,**

Pour déposer une demande de subvention il est **indispensable de consulter la note d'orientation départementale 2023** qui précise notamment les associations éligibles, les priorités concernant les actions pouvant faire l'objet d'un soutien et les modalités financières retenues.

Les demandes de subventions devront parvenir à l'administration par voie dématérialisée, en utilisant le télé-service le Compte Asso, selon les étapes suivantes :

- créer un compte* s'il n'existe pas encore ;
• se connecter au Compte Asso <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login> ;
- sélectionner la subvention que vous sollicitez :
 - o FDVA Formation des bénévoles, code 324 ;
 - o FDVA Fonctionnement et Innovation Puy-de-Dôme, code 439 ;
- compléter le formulaire de demande de subvention et le sauvegarder au fur et à mesure : lors d'une prochaine connexion vous le retrouverez en cliquant sur « voir les démarches administratives » ;
- confirmer son transfert à l'administration lorsque votre demande de subvention est complète, formulaire et pièces complémentaires (budget

prévisionnel de l'association à jour et intégrant la subvention sollicitée au titre du FDVA Fonctionnement et Innovation de manière explicite, statuts, RIB...).

Afin de garantir leur transfert sans perte d'information ni de qualité, les pièces complémentaires doivent être déposées au format PDF (documents scannés ou enregistrés au format PDF).

* Afin de créer un compte sur le Compte Asso, l'association doit nécessairement disposer d'un numéro RNA et d'un numéro SIRET valides, et s'assurer que les informations déclarées au greffe des associations ou à l'Insee sont à jour.

Numéro RNA (Répertoire Nationale des Associations) : attribué à la création de l'association, il est composé de la lettre W suivie de 9 chiffres

Obtenir un numéro SIRET : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55385>

Reves de comptoir

<https://dis-leur.fr/convivialite-lessor-des-cafes-associatifs-concretise-les-reves-de-comptoir/>

NOUVEAUX ADHERENTS

Projet Issoire – Karen Levasseur – 1 impasse des jonquilles 63500 Issoire – karenlevasseur1@gmail.com -

L'Ouvrière – le Moulinage de Chirols – 4 place du Tarnague 07380 Chirols – associationloeuviere@lemoulinagedechirols.org

Café Boissec – Association Sac de Billes – 303 route de l'église 40250 Larbey 05 58 93 57 93 - boissec@sacdebilles.fr - coordination@sacdebilles.fr

Kafetal – Résidence Prince noir Bat C37 – av. Sainte-Marie 3340 talence – 06 33 36 12 67 – kafetal@laposte.net

L'escarbille – 5 rue du Perche 61110 Cour-Maugis-sur-Huisne – lescarbille.lecafedecourmaugis@gmail.com -

Le Phare – association Andrie Andra – 6 rue du premier Syndicat 26400 Alex – asso.andrieandra@gmail.com -

